

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Orléans ouvre des "adresses refuge" Pour l'hébergement des victimes de violences conjugales

En France, en 2016, 123 femmes sont décédées des violences de leur conjoint, soit 1 décès tous les 3 jours. Pour aider les victimes de violences conjugales, la Ville d'Orléans a lancé un dispositif d'accompagnement qui vient compléter les actions menées par les différentes structures d'accueil du territoire d'Orléans Métropole. Des adresses refuges sont désormais proposées aux femmes, et à leurs enfants, qui ont quitté leur domicile en urgence.

# LES DISPOSITIFS POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

#### ACCUEIL & ÉCOUTE

**L.A.É**  
Accueil physique et téléphonique anonyme pour les femmes victimes de violences, les personnes proches d'une femme victime de violences et les partenaires associatifs, institutionnels rencontrant des femmes victimes de violences.

Accueil sur RDV : le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
Accueil de jour sans RDV : le mardi de 9h à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h  
Permanence téléphonique le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
55 Faubourg Saint-Vincent - Orléans. Tél : 02 38 52 10 10

**C.I.D.F.F.**  
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
Entretiens juridiques pour les femmes et les familles.  
Uniquement sur rendez-vous.

Tél : 02 38 77 02 33. Pour prise de rendez-vous de 9h à 12h  
Résidence Dauphine 5 rue des Roses 45100 Orléans  
Et en mairies de proximité (Argonne, les Blossières, La Source (à la Maison de la Justice et du Droit))  
Possibilités d'entretiens physiques dans d'autres lieux du département.

**PLANNING FAMILIAL 45**  
Écoute confidentielle, information et orientation du public.

Accueil téléphonique au 02 38 70 00 20 - lundi 9h-12h30 / 13h30-17h  
mardi et mercredi 9h-12h, jeudi 9h-12h, vendredi 9h-16h  
Accueil physique sans rendez-vous :  
- à Orléans Centre 6 rue du Brétil  
mardi et mercredi 13h30-15h, vendredi 9h-14h  
- à Orléans La Source au Centre Social ASELOQ 33 rue Romain Rolland  
lundi et mercredi 13h30-17h30  
Consultations médicales possibles sur les deux sites sur rendez-vous au 02 38 70 00 20

**3919 - Stop-violences-femmes.gouv.fr**  
Écoute, information et si besoin, orientation vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe ou mobile du lundi au vendredi de 9h à 22h. Les week-ends et jours fériés de 9h à 18h

**MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**  
Permanences juridiques gratuites uniquement sur rendez-vous.

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h30  
et de 13h15 à 17h - le jeudi de 8h45 à 12h30  
Espace Olympe de Gouges, 3 rue Edouard Branly - Orléans La Source  
Tél : 02 38 69 02 22

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES  
OU VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE  
OU DE VOTRE ENTOURAGE  
VICTIME DE VIOLENCES ?

HÉBERGEMENT D'URGENCE

CONTACTEZ LE 115

7 jours sur 7 - 24h/24

CONSTATATION MÉDICALE  
DES VIOLENCES

MÉDECIN TRAITANT  
Pour des constatations de violences.

HÔPITAL DE LA SOURCE  
Pour toutes les femmes victimes de violences. Possibilité de rencontrer une assistante sociale.

Pour les victimes d'agressions : Urgences adultes au 02 38 51 48 94  
Pour les victimes d'agressions sexuelles : Urgences gynécologiques au 02 38 61 35 25  
Psychologue : 02 38 63 33 85  
Assistante sociale : 02 38 51 44 06

COMMISSARIAT CENTRAL  
Pour un dépôt de plainte, une main courante ou une information. Possibilité de rencontrer un intervenant social et un psychologue sur place.

63 rue du Faubourg Saint-Jean - Orléans.  
Tél : 02 38 24 30 00 (accessible 24h/24, 7 jours sur 7)  
et 02 38 24 31 49 (psychologue)

INFORMATIONS APRÈS DU C.C.A.S.  
D'ORLÉANS AU 02 38 68 46 48

Bien que plusieurs structures existent sur le territoire d'Orléans Métropole pour l'accueil des victimes de violences conjugales, la multitude d'acteurs intervenant dans ce domaine et le nombre de places, constituent un frein à l'accompagnement des victimes. La Ville d'Orléans vient donc compléter ces actions menées par les partenaires locaux en proposant aux victimes de violence un appui, sous trois formes :

- La mise en place, depuis septembre 2018, de plusieurs « adresses refuge » conçues pour accueillir 2 à 3 familles pour 15 jours. Un accompagnement est prévu pendant cette période en lien avec le CCAS. Un lieu d'accueil dédié aux femmes, et à leurs enfants, ayant quitté le domicile en urgence verra également le jour d'ici 2019.
- L'ouverture des droits facilitée grâce à la signature, le 27 novembre 2017, d'une convention tripartite entre le CCAS de la ville d'Orléans, la CAF et la CPAM. Les femmes accueillies par la Ville d'Orléans pourront bénéficier de la domiciliation au CCAS ainsi que de l'ouverture de droits au niveau de la CPAM et de la CAF de manière accélérée sous 10 jours et si possible sous 48h. Le CCAS de la Ville d'Orléans, la CPAM et la CAF coordonneront les aides individuelles qu'elles pourraient apporter aux femmes victimes de violences conjugales.
- Le recensement actualisé des différents interlocuteurs pouvant venir en aide aux victimes de violences à travers notamment l'affiche " Femmes victimes de violences" qui liste les interlocuteurs qui peuvent apporter leur aide.

Deux signatures de conventions viendront rendre l'action vers les victimes toujours plus efficace :

- Avec le Conseil Départemental de l'Accès aux Droits du Loiret (CDAD) pour un accueil privilégié dans les permanences juridiques.
- Avec la Mutuelle de France Unie pour la fourniture de kits d'accueil pour les enfants (jeux).

**Au total, le CCAS d'Orléans consacre 100 000 euros de son budget à la mise en place de ce dispositif.**

#### Un travail partenarial, dès 2016, pour la mise en place de ce dispositif

En avril 2016, Olivier CARRÉ, Maire d'Orléans, Président d'Orléans Métropole, a missionné Dominique TRIPET, Conseillère municipale d'opposition, aux côtés d'Alexandrine LECLERC, Adjointe à la Famille et aux solidarités et Vice-Présidente du CCAS, pour effectuer un travail d'état des lieux et de propositions concernant les personnes victimes de violences conjugales. De nombreux entretiens ont été réalisés avec les différents acteurs intervenant dans le champ des violences conjugales pour, recenser les dispositifs existants, mesurer les écarts entre les services proposés et les besoins des femmes et des enfants et proposer un plan d'amélioration.